



## « GARDER LE LIEN » AVEC LA CRÈCHE !



Le multi-accueil « Tamm ha tamm » de Plouguerneau, n'est pas qu'un simple mode de garde. C'est un véritable lieu de vie et d'apprentissage où enfants, parents et professionnel-le-s tissent chaque jour un lien empreint de confiance et de bienveillance. Pour le préserver, Isabelle Lonchamp, responsable du multi-accueil, lance un groupe privé sur la page Facebook de la mairie.

Lieu de partage et de vie en commun, la crèche permet aux plus jeunes d'acquérir facilement leur autonomie et de se préparer

tranquillement à la scolarisation. Au multi-accueil « Tamm ha tamm », tout est mis en œuvre pour favoriser le développement et l'éveil de l'enfant à travers des aménagements spécifiques et des activités ludiques et éducatives animées par une équipe de professionnel-le-s qualifiée.

Mais avec le confinement, le lien entre parents, enfants et l'équipe a été brusquement mis en sourdine. Alors comment faire pour continuer à le nourrir ? Le champ des possibles étant réduit, le numérique s'est tout de suite imposé à l'équipe : « nous avons créé un groupe sur Facebook, indique Isabelle. Cet espace privé (ndlr : il faut demander accès pour l'intégrer et les publications sont privées) permet aux parents d'échanger entre eux et avec l'équipe du multi-accueil. Ils peuvent partager des idées d'activités à faire avec leurs enfants, publier des photos et vidéos à destination d'autres enfants, poster des dessins...bref, tout ce qui contribue à maintenir le lien ! »

Les parents intéressés peuvent demander l'accès au groupe **Garder le lien : le groupe des familles du multi-accueil « Tamm ha Tamm »** en se rendant à l'adresse : <https://www.facebook.com/groups/534637260805273/?ref=share>

### ACCUEIL D'ENFANTS AU CENTRE DE LOISIRS



Pendant les vacances scolaires, les enfants de plus de 3 ans des professionnels mobilisés sur le Covid-19, sont accueillis au centre de loisirs « Aux mille couleurs », de 7h30 à 19h. Renseignements à la mairie au 02 98 04 71 06.

### PLATEFORME SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

Vous avez accès à Internet mais vous ne savez pas comment réaliser certaines démarches en ligne comme se déclarer sur Pôle Emploi ou déclarer ses impôts ? Pour vous aider, le gouvernement a lancé une plateforme astucieuse : [solidarite-numerique.fr](https://solidarite-numerique.fr). Un numéro de téléphone associé, le 01 70 772 372, est également joignable du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

### COVID-19 : LE SUIVI OFFICIEL

Pour suivre l'évolution de l'épidémie du Covid-19 région par région, consultez la carte interactive sur le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees>

## COLLECTE DES DECHETS DASTUM AR RESTACHOU

Contact « Gestion des déchets » de la CCPA : **02 30 06 00 31** (ligne directe).

### PROCHAINES COLLECTES :

- Zone B : jeudi 16 avril (pair)
- Zone A : jeudi 23 avril (impair)

## CUISINE MUNICIPALE ROLL BOUED AR SIZHUN

**LUNDI 20 AVRIL\*** : potage, salade verte au thon, crépinette de porc à la provençale & quinoa et sa brunoise de légumes, yaourtière.

**MARDI 21 AVRIL\*** : potage, œuf mimosa, boulette d'agneau & pâtes, fruit.

**MERCREDI 22 AVRIL\*** : potage, salade d'endives, fricassée de volaille à l'ancienne & légumes du *Vieux potager*, crumble.

**JEUDI 23 AVRIL\*** : potage, carottes râpées bio, dahl de lentilles à l'indienne & riz madras, cocktail de fruits.

**VENDREDI 24 AVRIL\*** : potage, feuilleté fromage, poisson pané sauce tartare & petits légumes, compote et biscuit.

**SAMEDI 25 AVRIL\*** : potage, tarte paysanne, poulet en civet & endives braisées, fromage et fruit.

**DIMANCHE 26 AVRIL\*** : potage, salade périgourdine, cuisse de canard confite, pâtisserie

\*Menus de portage à domicile susceptibles d'évoluer.

## INFORMATIONS DIVERSES KELEIER A BEP SEURT

> **L'antenne de Lannilis du CDAS est fermée.** Seul un accueil téléphonique est assuré au 02 98 04 02 65, du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h.

ACTION SOCIALE | OBER SOKIAL

## RECONDUCTION DES DROITS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Pendant la période de confinement, le Département et la Maison Départementales des personnes handicapées (MDPH) se mobilisent pour assurer le paiement et la reconduction des aides pour les personnes en situation de handicap.**

Si vos droits arrivent à échéance ou sont en cours de renouvellement, ils sont prolongés automatiquement pour 6 mois, sans démarches. Cette prolongation automatique est valable pour les droits arrivant à échéance entre le 12 mars et le 31 juillet 2020.

Les droits concernés sont : l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources (CPR) ; l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses compléments ; la prestation de compensation du handicap (PCH) ; l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ; les orientations en établissement médico-social ; les orientations professionnelles ; la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ; l'orientation scolaire et l'ensemble des mesures propres à assurer l'insertion scolaire ; La carte mobilité inclusion (CMI).

### NOUVELLE DEMANDE

Il est toujours possible de faire une nouvelle ou une première demande à la MDPH en remplissant le formulaire téléchargeable sur le site de la MDPH du Finistère ([www.mdp29.fr](http://www.mdp29.fr)), et en envoyant le dossier par voie postale ou par courriel à [contact@mdp29.fr](mailto:contact@mdp29.fr)

*Les équipes de la MDPH du Finistère restent mobilisées mais le traitement des demandes peut prendre plus de temps.*

SERVICE DE PROXIMITÉ | SERVIJ NES

## RÉOUVERTURE DES BUREAUX DE POSTE

**Fermés depuis quelques semaines déjà, les bureaux de Poste de Plouguerneau et Lannilis réouvrent.**

> **À Plouguerneau, rue du Verger**  
Réouverture à compter du mardi 28 avril prochain : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, uniquement les après-midis de 14h à 16h30.

> **À Lannilis, 4 Rue de l'Abbé le Duc**  
Réouverture depuis mardi 14 avril : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, uniquement le matin de 9h à 12h.



Jean-Marc Quinet / Getty Images

BONNES PRATIQUES | BOAZIOÙ MAT

# DÉCHETTERIE FERMÉE : QUE FAIRE DE SES DÉCHETS VERTS ?

La météo est propice au jardinage pour celles et ceux qui possèdent un jardin. Mais voilà : pas facile de garder ses déchets verts à domicile quand on a pris l'habitude de les envoyer à la déchetterie fermée jusqu'à nouvel ordre. Heureusement des solutions existent pour faire de vos tontes de pelouses et tailles de haie des ressources précieuses pour votre jardin !

## QUELQUES ASTUCES

- **Laisser les tontes de pelouse sur place** pour nourrir le sol est une des meilleures solutions ;
- **Utiliser les tontes de pelouse** ailleurs dans le jardin comme paillis (bas de haie, massifs et potager). Cette couverture permet de maintenir l'humidité du sol, de le nourrir en continu et d'éviter la pousse d'indésirables ;
- **Réutiliser les tailles de haie en paillage** grâce au broyage à la tondeuse si votre haie a été taillée au taille-haie et que les branches sont tendres ;
- **Faire des petits fagots liés avec les branches coupées** que l'on ne peut pas broyer à la tondeuse, et les placer à différents endroits du jardin comme abris pour les auxiliaires. On peut aussi les faire sécher pour s'en servir dans la cheminée ou pour allumer le barbecue ;
- **Pour composter sa tonte** dans un composteur, il est indispensable de la faire sécher au préalable pour éviter la fermentation. Si vous choisissez cette solution, pensez à bien mélanger avec le reste de la matière.

## QUELQUES RAPPELS

Il est interdit de brûler ses déchets végétaux ou de les déposer dans la nature, dans un chemin creux ou sur un bord de route.



Pays d'Iroise Communauté



**Comment bien faire un compost ?**  
**Comment réduire ses tailles de haies avec sa tondeuse pour en faire un paillage ? Toutes les réponses sur [youtu.be/-C46fPblqfE](https://youtu.be/-C46fPblqfE)**

VIE LOCALE | BUHEZ LEC'HEL

## FAITES VOS COURSES ALIMENTAIRES AU MARCHÉ !



Mairie de Plouguerneau

Chaque jeudi matin, faites vos courses alimentaires au marché hebdomadaire de Plouguerneau. Près d'une dizaine de commerçants alimentaires vous accueillent et vous proposeront olives, fruits, légumes, viandes, etc.

**Pour lutter contre le Covid-19, un sens de circulation est à respecter ainsi que la stricte application des gestes barrières et de distanciation sociale.**

HABITANTS | ANNEZIDI

# QUE FAITES-VOUS CHEZ VOUS ?

À période exceptionnelle, rubrique originale : « Que faites-vous chez vous ? » est une série de chroniques où des habitants racontent leur quotidien. Une manière de garder le lien !



MJH

« Avec ce cœur végétal que j'ai réalisé avec des tiges fanées de ma prairie fleurie de l'été dernier dans mon jardin, je remercie toutes les personnes courageuses et admirables qui se dévouent chaque jours en cette crise sanitaire. Merci beaucoup ! » MJH

## PARTAGEZ CE QUE VOUS FAITES !

Si comme MJH vous souhaitez raconter votre quotidien, exprimer votre manière de vivre ce confinement... envoyez-nous votre texte (750 signes maximum espaces compris) accompagné d'une photo à bim@plouguerneau.bzh ou via Messenger.



À VOIR | SELLET OUZH

## UNE VIRÉE À OUESSANT, ÇA VOUS DIT ?



France Télévision

Même confiné, il est possible de prendre le large ! Vous n'y croyez pas ? Regardez en replay l'émission, « Nos terres inconnues » diffusée la semaine dernière sur France 2.

Raphaël de Casabianca, le présentateur, a emmené Nicole Ferroni, une humoriste et chroniqueuse radio, sur l'île de Ouessant.

Un voyage magnifique, tant par les paysages bruts de puissance que par la générosité pudique des habitants. De vrais points communs avec Plouguerneau !

Rendez-vous sur [www.france.tv/france-2/replay-videos/](http://www.france.tv/france-2/replay-videos/) et taper « Ouessant » dans la barre recherche.

QUESTION | GOULENN

## QUAND DÉCLARER MES REVENUS 2019 ?

.....

En raison de la crise du Covid-19, de nouvelles dates limites de rendu ont été fixées. La campagne débutera le 20 avril prochain. Les **télé-déclarants** ont jusqu'au **8 juin 2020** (23h59) pour rendre leur copie. Les **déclarants** qui bénéficient d'une exception pour continuer à déclarer leurs revenus **au format papier** ont, eux, jusqu'au **12 juin 2020**.

DOCUMENTAIRE | TEULFILM

# « LES ENFANTS DE LA FÉE » : UN MIRACLE TSIGANE !



Kesaj Tchavé

En amont du spectacle des Kesaj Tchavé initialement prévu le 10 avril dernier à l'Armorica, plusieurs événements satellites étaient organisés. Si l'exposition « Tziganes, le paradis des yeux » de Johann Le Berre a pu être maintenue à la médiathèque, le documentaire programmé le 17 mars, a lui été annulé en raison du confinement.

Bonne nouvelle ! Grâce à Yann Le Gléau et Sébastien Mesquida de *What's Up Production*, vous pourrez visionner ce documentaire gratuitement sur Vimeo.

À travers « Les Enfants de la Fée », nous ferons connaissance avec cette troupe de chant et de danse slovaque, qui réunit une trentaine de jeunes artistes roms âgés de 6 à 25 ans. Entraînés par le bouillant Ivan Akimov, ils transmettent leur culture et leur soif de vivre partout en Europe. Un miracle tzigane qui prouve que cette communauté peut réussir même quand tout contribue à la faire échouer.

« Yann et Seb ont fait un boulot formidable, ils ont réussi d'emblé à parfaitement intégrer notre groupe et à comprendre de quoi il était question, d'en référer, correctement, honnêtement, sans la moindre trace de voyeurisme ni d'exotisme. Au contraire, leur témoignage est plein de respect, d'empathie, d'amitié » raconte Ivan Akimov.

Prenons la route dès à présent en direction de la prestigieuse salle de l'Olympia, où la troupe assurera la Première Partie du concert des Ogres de Barback !

## COMMENT VISIONNER LE DOCUMENTAIRE ?

- 1 - Cliquez sur le lien suivant : <https://vimeo.com/showcase/6972273>
- 2 - Renseignez le mot de passe : PLOUGUERNEAU
- 3 - Profitez !

MÉDIATHÈQUE | MEDIAOUEG

## RESSOURCES NUMÉRIQUES PARTAGÉES

Face à la crise du COVID-19, la médiathèque est fermée mais reste connectée !

Profitez de « bons plans » lecture, musique, cinéma, jeux... pour occuper petits et grands pendant le confinement, en vous connectant sur [https://www.netvibes.com/plouguerneau#Les Tresors de Tolente](https://www.netvibes.com/plouguerneau#Les_Tresors_de_Tolente)

Les sélections thématiques de sites Internet et de contenus accessibles en lignes, repérés et choisis par l'équipe, seront actualisés au gré de nos trouvailles. N'hésitez pas à nous faire part de vos bons plans, nous les partagerons sur ce site !

De plus, en attendant de pouvoir revenir à la médiathèque, utilisez les ressources numériques SYREN (SYstème de REssources Numériques) proposées par la bibliothèque du Finistère et financées par le Département.

> Connectez-vous sur <https://biblio.finistere.fr/accueil/decouvrir/ressources-en-ligne/syren-les-ressources-en-ligne-de-la-bdf>

Ces nombreuses offres en ligne sont offertes grâce à votre adhésion à la médiathèque. Si vous souhaitez vous abonner, envoyez votre demande par mail à [mediatheque@plouguerneau.bzh](mailto:mediatheque@plouguerneau.bzh)

Bonne navigation et prenez soin de vous !

**JUMELAGE ALLEMAND** : envie de passer un an en Allemagne, de faire une pause dans les études et de découvrir un nouveau pays ? Dans le cadre de leur jumelage, les deux communes de Plouguerneau et d'Edingen-Neckarhausen ont décidé de reconduire pour la cinquième année consécutive leur projet de volontariat franco-allemand, soutenu par l'OFAJ. Le ou la jeune volontaire sera mis à disposition de la commune et des comités de jumelage qui organiseront avec lui ses activités et

qui l'accompagneront tout au long de l'année, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021. Pour tout renseignement et inscription, adressez votre mail à : [commission.jeunesse.jumelage@gmail.com](mailto:commission.jeunesse.jumelage@gmail.com)

**CHORALE ENTRE TERRE ET MER** : début avril, après des réunions de bureau sous forme de « conférences téléphoniques » il a été retenu de proposer une répétition virtuelle... ou plutôt un « temps - chants » d'une heure à tous les pupitres

réunis. 39 personnes ont pu se « retrouver » le vendredi 3 avril par téléphone dans le respect des règles de confinement imposées par la pandémie ! Le chef de chœur, l'accordéoniste et le pianiste ont stimulé le groupe pour parvenir à un ensemble harmonieux. En fait, le rire l'a emporté, ce qui a d'ailleurs été fort apprécié. Mais l'aventure ne s'est pas arrêtée à ce trait d'union téléphonique... La suite ? Dans le BIM de la semaine prochaine !

## Activités commerciales | Ar stalion marc'hadourezh

---

**GWEN PAYSAGE** vous propose ses services pour l'entretien de vos jardins (tonte, taille de haies, débroussaillage, nettoyage de massifs, remises en état, tous travaux extérieurs...). Possibilité CESU/-50% de crédit d'impôt. Contact : 0621590272 ou par mail [gwenpaysage@gmail.com](mailto:gwenpaysage@gmail.com)

**JEAN-MARC PICHON** : abattage, élagage, soins aux arbres, vente de paillage. Contact : 06 74 40 97 02 ou [jmpich@orange.fr](mailto:jmpich@orange.fr).

**LILIARM'OR** : bijoutier-Joaillier, réparations, fabrications, transformations, devis gratuit sur RDV au 06 27 55 91 96. [contact@liliarmor.fr](mailto:contact@liliarmor.fr) ; site web : [liliarmor.fr](http://liliarmor.fr). Liliarm'Or reste ouvert pendant le confinement.

**FERME PIE NOIR & CIE** : Pendant le confinement, magasin ouvert le vendredi 17h-19h et le samedi 10h-12h dans le respect des consignes sanitaires actuelles. Pour une bonne organisation, merci de passer vos commandes par sms du lundi au mercredi au plus tard. Livraison possible pour les personnes fragiles et le personnel soignant. Contact 06 61 96 31 76. Au plaisir de vous voir à

Kerouderm ! Prenez bien soin de vous et de tous !

**FRANCE HALIOTIS** : pendant la période de confinement, France Haliotis continue de vendre aux particuliers des ormeaux vivants ou décortiqués sous vide. Prix unique : 69€/kg d'ormeaux vivants. L'équipe prend les commandes par téléphone au 02 98 37 17 39 ou par mail à [contact@francehaliotis.com](mailto:contact@francehaliotis.com) Pour limiter les risques sanitaires et respecter les règles de distanciation, la préparation des commandes se fera en amont, enlèvement possible en semaine à heure convenue ou livraison gratuite sur Plouguerneau, Lannilis, Guissény le vendredi après midi à partir de 35€ d'achat.

**LE BAR À HUÎTRES LEGRIS** est ouvert les samedis et dimanches de 10h à 13h pour la vente à emporter. Réservation de bourriche au 06 30 17 78 81. Portez-vous bien !

**LES PETITS VENTRES** vous propose un service de livraison à domicile. Commandez tous les jours avant 17h30 pour une livraison entre 19h30 et 21h. Retrouvez la liste de mes plats et burgers sur Facebook « L.P.V Les Petits Ventres ».

**LUCKY PIZZA LANNILIS** assure ses livraisons de pizzas, plats, salades, burgers, paninis sur les communes de Plouguerneau, Lannilis, Tréglonou, Landéda, ainsi que le retrait des commandes en magasin, au 14 rue de la mairie à Lannilis. N'hésitez pas à commander au 02 98 37 20 62 à partir de 17h30. Consultez le menu et les horaires sur notre site : [luckypizzalannilis.fr](http://luckypizzalannilis.fr)

**MAINZEN** : dans cette période de confinement, nous sommes nombreux et nombreuses à avoir notre moral affecté. Je suis thérapeute psychocorporelle et je vous propose de m'appeler, si je peux vous apporter un peu d'aide et de soutien. Je peux également vous donner quelques conseils de techniques de respiration et de méditations etc., afin d'améliorer votre quotidien. Il vous suffit de me laisser un message, un sms avec votre nom et votre numéro. Je vous rappelle le plus rapidement possible. Les enfants sont également les bienvenus ! C'est ma façon de me rendre utile avec mes outils. C'est totalement gratuit ! Bon courage à toutes et tous. Claude Chrétien au 06 11 88 22 60.

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le :                    à            h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le :                    à                    h  
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.